

Président Michel Weill : tel 04 78 45 17 95
Site Internet : <http://brindas.bpp.free.fr/>
Courrier : brindas.bpp@free.fr
Boîte aux lettres en mairie

Compte rendu de la réunion publique du 04/12/2007






Cette réunion a regroupé une quarantaine de Brindasiens.

Le Président de BPP, Michel Weill, lance le débat en présentant le programme.

Il souligne l'importance de la présentation d'une liste de gauche lors des prochaines élections municipales en rappelant l'importance du rôle qu'ont tenu les 3 élus « **Brindas Participation et Progrès Ensemble à Gauche** » tout au long de la présente mandature. Il a souligné aussi l'efficacité de l'action de l'association « **Brindas Participation et Progrès** » pour soutenir le travail des élus. En effet avant chaque réunion (mensuelle) du Conseil Municipal les membres de l'association et les élus se réunissent pour étudier l'ordre du jour et préparer les interventions en conseil municipal. Des petites commissions sont parfois créées pour étudier des sujets plus particuliers.

Puis M. Weill présente le thème de la soirée.

« INFORMATIONS ET ECHANGES : NOS PRIORITES POUR UN NOUVEAU MANDAT »

-  **Promouvoir un habitat diversifié**
-  **Renforcer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse**
-  **Favoriser un développement respectueux de notre environnement**
-  **Faire vivre le centre bourg pour donner un cœur à Brindas**
-  **Encourager la participation des citoyens à la vie municipale**

1. **PROMOUVOIR UN HABITAT DIVERSIFIE EN HARMONIE AVEC LE PLU** par Véronique Boulet

- **Favoriser le logement social** : c'est simplement appliquer: "**le droit au logement pour tous.**"

Les besoins en logements locatifs des Brindasiens sont réels : les jeunes aux revenus modestes qui s'installent pour être indépendants, ou les jeunes couples qui ne peuvent pas acheter leur logement, les retraités, parfois seuls, les employés municipaux mutés, les bénéficiaires du 1% logement ou autres... Brindas compte un peu plus d'une centaine de logements sociaux sur 1900. La loi en impose 20% (aux communes de + de 3500 habitants.) Nous en sommes à **5,7%** ; il faut **268 logements minimum!** Les contribuables Brindasiens payent donc, indirectement des amendes : **40 000 €** par an, depuis 6 ans, soit **240 000 €**. Dans la C.C.V.L., Vaugneray et Grézieu payent aussi des amendes mais, plus faibles : la C.C.V.L. encaisse pas loin de **80 000 €** par an, gardés en trésorerie (soit près de **500 000 €** depuis 5 ans) qui auraient pu servir au développement des logements sociaux... Les derniers logements sociaux (rue des Varennes) attribués, sont au nombre de 12 : **3T2, 3T3, 3T4** pour 4 familles de Brindas; et (route de la Douane) **3T4** (petites maisons) pour 2 familles de Brindas. Pour 2019, selon la demande du Préfet, il y aura besoin de construire entre 416 et 455 logements ... soit 32 par an, en vu de l'objectif de 20%. En 2006/2007: il était prévu de mettre en route 40 logements sociaux, dans le secteur dit « des Verchères ». **Notre constat : rien d'engagé fin 2007!**

- **Favoriser le logement locatif** : il y en a peu à Brindas 30% (dans le Rhône il y en a 55%) ce qui, chez nous, occasionne une faible rotation des habitants, d'où un vieillissement de la population. Il y a pour nous le souhait, de réaliser des logements pour ceux qui ne peuvent « pas », « plus » ou « pas encore » accéder à la propriété, et qui se tournent vers des recherches locatives (retraités, célibataires, jeunes, familles monoparentales, ou en attente d'achat de villa « quand la famille s'agrandit »).

Un logement en collectif utilise en moyenne 380 m², alors qu'une maison individuelle 1850 m², et une maison en lotissement 1180 m². 83 % des logements de Brindas sont des maisons individuelles.

Les "spécialistes" et les personnes qui travaillent à la préservation de la planète, nous disent même <<il faut "réserver" les terres pour les besoins alimentaires de TOUS...! >>

Le locatif limite les déplacements, l'utilisation des voitures, puisque dans l'organisation de l'architecture, ces bâtiments sont organisés et disposés, pour un côté pratique, à proximité des commerces, moyens de transport, commodités, locaux administratifs, etc. et apportent une vie de proximité, un bienfait pour le village!

- **Prévoir des logements spécifiques pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite :**

-Des logements adaptés : nous envisageons d'étudier les programmes en cours, par exemple dans la zone des Verchères: penser à des logements individuels au rez-de-chaussée (portes larges prévues) etc.

Etudier avec le conseil général plusieurs options :

- Résidence avec cuisine collective, salle commune et appartements accolés pour les personnes âgées, tout cela dans des bâtiments "classiques".

- Structure d'accueil spécialisée : le nouveau plan local d'urbanisme a réservé un terrain, (qui n'appartient pas à la commune): il faut, dans cette idée, que nous poussions le décideur (conseil général) en lui proposant un terrain de Brindas.

- **Engager rapidement le projet de la ZAC des Verchères** : Un grand espace est disponible de 20 000m² (16 propriétaires.)

On pourrait diversifier cette zone grâce à :

- des espaces verts (en préservant, si possible, quelques vieux arbres)

- des commerces

- des logements (profitant des nouveaux matériaux préservant l'environnement en harmonie avec l'existant, des énergies vertes...concepts qui sont chers à notre liste!)

Il faut que le conseil municipal déclenche la procédure de Z.A.C. pour que le projet démarre.

Il y a 5 ans pour le réaliser, sinon les terrains retombent dans le zonage dit "normal" et la commune ne peut plus intervenir sur l'aménagement de cet espace!

Question : quel type de commerce dans cette zone ?

Réponse : On n'est pas maître du type de commerce mais actuellement vu le faible taux d'implantations il y a de la place pour de nouveaux commerces (boucherie ?).

2. RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE par Rémy Ménétrier

Pourquoi en faire une priorité : parce que 30% des brindasiens ont moins de 18 ans et qu'il faut passer la vitesse supérieure pour mieux intégrer les enfants et les adolescents dans la cité.

- **Étudier la création d'un second groupe scolaire** : Actuellement nous avons le plus important groupe scolaire du Rhône avec en primaire 399 élèves répartis sur 16 classes et en maternelle 197 élèves répartis sur 7 classes soit au total près de **600** élèves (200/400) presque comme au collège. Cela aboutit à des conditions d'enseignement, de vie scolaire, et d'accès de plus en plus difficiles. Il est regrettable que notre proposition de création d'un second groupe scolaire n'ait pas été retenue par la municipalité sortante. A défaut nous avons pu obtenir la rénovation de l'ancienne école ce qui desserre un peu les contraintes.

Mais ce n'est pas une réponse entièrement satisfaisante au problème !

Nous voulons engager rapidement une étude prospective sur l'évolution de la population scolaire pour les 10 à 15 prochaines années afin de bien évaluer le besoin et de décider en connaissance de cause de la construction d'un second Groupe Scolaire. Cela fait plusieurs années que nous demandons en vain cette étude en conseil municipal.

- **Assouplir les conditions d'accès au restaurant scolaire** : Compte tenu du mode de vie actuelle les conditions d'inscriptions sont trop contraignantes (pré inscription à la quinzaine, tarif hors délais,...) (3,3€ ou 3,00€ si trois enfant 4,1€ si hors délais) Des solutions techniques existent pour simplifier le processus comme cela se pratique depuis de nombreuses années dans la plupart des autres communes.

- **Mettre en place un conseil municipal de jeunes doté de son budget** : Pour associer et responsabiliser les jeunes et les impliquer dans la vie municipale Les modalités sont à discuter. Le Conseil Municipal fixera le budget alloué au Conseil Municipal de Jeunes.

- **Favoriser la prise en compte du quotient familial** : Afin d'aider ceux qui en ont vraiment besoin, notamment pour que les jeunes puissent accéder aux différentes activités. L'utilisation du QF existe à Brindas notamment pour la crèche halte garderie c'est donc tout à fait réaliste de développer son utilisation. Il sera appliqué pour certains tarifs fixés par la commune (restaurant,...)

Pour les associations qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche, nous veillerons à les aider, en tout état de cause elles resteront bien évidemment libres de la fixation de leur politique tarifaire.

- **Étudier le réaménagement du parc des sports** : Plusieurs options sont envisageables en concertations avec les associations concernées.

Réfection du stade de foot (état des terrains dégradé)

Couverture d'une partie des courts de tennis pour prolonger le temps d'utilisation lorsque le climat devient plus difficile (220 adhérents dont 110 jeunes)

Aménagement de jeux pour enfants.

- **Donner plus d'espace à la médiathèque** : La médiathèque tient une place importante dans l'animation en direction des jeunes, rôle d'interface entre associations/activités comme en témoigne sa fréquentation croissante.

Constat : 3 niveaux, problèmes d'insonorisation, petite salle d'animation/exposition, pas d'accessibilité aux handicapés. Ce sont autant d'éléments qui limitent son rayonnement.

Plusieurs options sont envisageables pour donner plus d'espace à la médiathèque, la concertation permettra de retenir la meilleure opportunité.

- **Soutenir le fonctionnement administratif des associations** : Elles sont au cœur de l'animation sportive et culturelle notamment pour les jeunes.

Le bénévolat est confronté à une complexification croissante des tâches administratives (gestion feuille de paie,...)

Nous voulons aider les associations sur ces points pour les décharger de ces contraintes. Plusieurs options existent (prise en charge par la commune de certaines tâches administratives, subvention dédiée à cela cf. Vaugneray pour USOL,...)

C'est dans ce type de démarches que nous voulons aller pour permettre aux bénévoles de se recentrer sur ce qui est au cœur de leur engagement, c'est-à-dire l'animation et l'éducation notamment en direction de la jeunesse.

Question : Avez-vous budgété vos propositions ?

Réponse : A ce jour nous n'avons pas encore de chiffrage précis. Mais la capacité d'investissement de la commune de Brindas est d'environ 1 Million € par an.

Question : L'implantation du 2^{ème} groupe scolaire sera-t-il assez décentralisé.

Réponse : On ne peut créer une école trop loin des ressources comme la médiathèque et les terrains de sport c'est pourquoi l'implantation prévue par le PLU se situe chemin d'en Pelly. On ne pourra jamais disperser les établissements aux quatre coins de la commune.

Question : Ne serait-il pas préférable, pour une plus grande indépendance des associations, qu'une subvention conséquente aide à la création d'un emploi administratif. C'est l'USOL qui a embauché ... ?

Réponse : Il est vrai que le mode de subvention précis reste à définir.

3. FAVORISER UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT par Francine Poinseaux

Dans un contexte national de « Grenelle de l'environnement » des mesures pour préserver patrimoine et qualité de vie sur notre commune il faut **encourager et sécuriser les modes de déplacements doux : vélos, piétons,...**

C'est-à-dire

- **développer les pistes cyclables**, améliorer la sécurité pour les piétons en **installant plus de dispositifs ralentisseurs et pas seulement dans le centre.**
- **Mettre en place un plan de circulation.**
- **Aménager les accès aux équipements et la voirie pour les personnes à mobilité réduite** en améliorant les trottoirs, en créant des passages piétons proches des arrêts de bus et en favorisant les pédibus pour les trajets école maison.
- **Développer les transports en communs et les rendre attractifs** pour les habitants de notre commune par la création d'une "ligne forte" (plus de fréquence) entre les communes de la CCVL et Gorge du loup. Cela passe par la nécessité du transfert de la compétence transports à la CCVL et de **l'adhésion de celle-ci au Sytral**. La densité de population de nos communes est, maintenant, équivalente à celles de la COURLY. **Le projet de site propre Vaugneray/Gorge de Loup) doit être mené à son terme.**
- **Étudier la faisabilité d'une navette utilisable pour les transports scolaires (vers l'école primaire et le collège) ou le transport des personnes isolées.**
- **Traiter les « points noirs » de sécurité d'accès aux écoles**
- **Engager un plan d'économies d'énergie pour les bâtiments communaux.** La facture énergétique pour la commune dépasse 100 000 € par an (+50% depuis 2003)
- **Favoriser l'utilisation des ressources locales pour les repas scolaires**
- **Créer des jardins familiaux**
- **Intervenir pour l'enfouissement des réseaux**

Question : Où en est le Pédibus ?

Réponse : Il dépendait de la bonne volonté des parents car ce sont eux qui doivent s'organiser pour encadrer les enfants à tour de rôle. A Brindas le Pédibus a disparu faute de volontaires.

4. FAIRE VIVRE LE CENTRE DU BOURG par Patrice Cornut

- **Soutenir le commerce local :** l'attractivité commerciale extérieure à Brindas a évolué au détriment du commerce local. Malgré, cela quand l'offre existe par exemple pour le marché du vendredi matin, les consommateurs répondent présents. Nous proposons de faire réaliser une étude de commercialité par des étudiants d'une école de commerce (avantage de la gratuité) et de tenir compte des conclusions en concertation avec les commerçants brindasiens.
- **Prévoir des locaux commerciaux adaptés lors des prochains aménagements urbains (ZAC des Verchères,...) :** l'offre de service à la personne dans le domaine médicale est disponible bien qu'une surface soit encore vide. Il faut donc maintenant couvrir les secteurs absents en s'appuyant sur l'étude de commercialité et en impulsant dans ce sens auprès de l'opérateur retenu pour la ZAC.
- **Orienter le développement de la zone UIC :** Agir auprès de la CCVL, pour que le futur commerce qui s'implantera n'entre pas en concurrence frontale avec le commerce existant. Et c'est toujours la mairie qui délivre le permis de construire.
- **Intervenir pour le maintien ou le renforcement des services publics :** Ce n'est pas l'automate mis en place à la poste qui a fait reculer la file d'attente. Comme il s'agit d'une politique globale et nationale, il est indispensable de faire le siège de la direction départementale de la poste pour obtenir l'ouverture d'un second guichet. L'extension des zones des Andrés et du Milon ainsi que nos 5477 habitants ne peuvent se satisfaire des moyens des années 80.
- **Poursuivre l'aménagement de la place de Verdun et de la rue du Vieux Bourg jusqu'à la rue de la Fonte du Buyat :** Nos précédentes campagnes en témoignent, nous réclamions l'aménagement de la rue du Bourg. Comme vous, nous apprécions cet espace enfin rénové, commercial et de convivialité. Il faut donc poursuivre dans la concertation avec les riverains les 2 sites nommés ci-dessus en y intégrant le plan de déplacement dans le centre bourg.

- **Créer des espaces verts et de rencontre (passage ferme Fayet, squares, terrain de basket...)** : Un parc paysager est inclus par l'urbaniste dans la ZAC des Verchères, le CM doit prendre rapidement une délibération pour la création de cette ZAC ainsi que sur le choix d'un opérateur. De même, la ferme Fayet est acquise depuis 3 ans par la municipalité sans projet avancé. Il est indispensable de faire réaliser une étude sur l'état du bâtiment ainsi que sur son potentiel. La municipalité a choisi d'aménager l'espace situé en dessous du carré d'Ass, de l'école maternelle et de la garderie crèche mais il sera ainsi à proximité de la RD11. Elle comprendra : le parking actuel mais réduit, une plateforme pour équipements sportifs et une plateforme pour des jeux pour enfants. Vu sa situation, nous avons proposé la création d'un mur antibruit végétalisé le long de la départementale. Cela n'a pas été retenu, nous craignons donc que ce lieu soit peu fréquenté.
- **Réaliser la voie en sens unique au dessus du musée Guignol** : La seconde étude de centralité réalisée par le cabinet Novæ a proposé de réaliser des logements sur les terrains encore disponibles au dessus de la salle des fêtes. Pour y accéder, il est indispensable de construire cette voie d'accès dans le sens inverse de la rue du vieux bourg en y incorporant une piste cyclable.
- **Développer et contrôler le stationnement en zone bleue** : Cela ne va pas faire plaisir à certain mais nous sommes à l'origine de la création de la zone bleue, proposition retenue pour fluidifier les places de parking et éviter les voitures ventouses. Mais pour que cela fonctionne il faut diligenter des contrôles aléatoires par les policiers municipaux et ainsi favoriser le stationnement et le commerce car comme le disait un vieux sage « **No parking, no commerce !** »
- **Étudier la dérivation de la RD 30** : Depuis l'extension du groupe Mérieux à Marcy l'Etoile dont une prochaine tranche est annoncée le trafic routier sur la RD30 a considérablement augmenté. Il suffit de regarder les flux aux heures d'entrée et de sortie sans parler des poids lourds et autres véhicules. Cette route est devenue particulièrement dangereuse de par son tracé et son trafic. Il est donc indispensable de prendre contact avec le département pour étudier un nouveau tracé qui allégerait la circulation de la route de la douane et de la montée de la Bernade.
- **Prévoir un parc relais pour les usagers des transports en commun** : La CCVL vient d'adopter le principe de son adhésion au Sytral, il reste encore à le décliner. Néanmoins, ce que nous avons souhaité, faire venir le 30 jusqu'à Brindas est enfin prévu et retenu. Lors de la réalisation du PLU, nous avons proposé la création d'un parc relais, la majorité ne nous avait pas suivi. Or, dans ce processus cette réalisation est devenue indispensable.

Question : Comment orienter l'implantation des commerces dans la zone Uic (zone urbaine à vocation commerciale)

Réponse : Légalement c'est impossible. Si celui qui veut s'installer dans cette zone respecte tous les critères du PLU, on ne peut lui refuser le permis de construire. Mais c'est le maire qui signe le permis de construire et qui peut donc orienter son choix en cas d'offre multiple. Il serait souhaitable que ce soit un commerce type magasin » Matériaux » « Bricolage » etc.

5. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES CITOYENS A LA VIE MUNICIPALE par Noël Buenerd

Avant de voir comment faire pour encourager la participation des citoyens à la vie municipale, ne doit-on pas se demander pourquoi il faut le faire ? : Derrière cette question, il y a peut être bien une peur, c'est qu'un beau jour, façon de parler, il n'y ait plus assez de citoyens (nes) volontaires pour constituer une liste électorale.

Ne sombrons pas dans le catastrophisme mais il est vrai que les temps sont durs. Les seules choses qui semblent compter ce sont la croissance du CAC 40 et l'enrichissement de quelques-uns. Sous les coups répétés de certains, les valeurs de progrès et de solidarité pâlissent. Tout cela s'accompagne, à mon avis, d'un déficit démocratique : on a trop souvent le sentiment que la politique est confisquée par quelques-uns, ce qui fait naître chez les autres un sentiment d'impuissance et une attitude de résignation. Il faut donc lutter pour que les citoyens s'approprient davantage la politique, retrouvent du pouvoir et des perspectives et puissent ainsi œuvrer pour l'intérêt général.

Cela n'ira pas sans difficulté car derrière ce propos, se dessinent les problématiques du partage, de la représentativité, de la transparence de l'action politique, du respect des décisions démocratiquement prises.

Assez bavardé. Voyons les propositions

- 1 Organiser régulièrement des réunions publiques d'information et d'échanges sur les dossiers importants**
- 2 Faire vivre les commissions municipales ouvertes aux brindasiens** : enrichissement grâce à la participation des bonnes volontés et aux apports des compétences.
- 3 Renforcer l'information et la communication : panneaux lumineux solaires, site Internet,...bulletin municipal plus étoffé.**
- 4 Améliorer l'interactivité avec la CCVL** Toutes ses décisions ont-elles fait l'objet d'une approche en conseil municipal ?
- 5 Promouvoir un conseil de jeunes auprès de la CCVL** parallèle au conseil municipal d'enfants au niveau de la commune. Bon apprentissage de la citoyenneté et de la nécessité de participer.
- 6 Permettre une représentation des listes minoritaires dans certains syndicats intercommunaux**
- 7 Militer pour une élection au suffrage universel des conseillers communautaires.** Cela permettrait entre autres aux listes minoritaires des communes d'être représentées. La démocratie y gagnerait, c'est d'autant plus nécessaire que les compétences de la CCVL augmentent et augmenteront encore. La CCVL gagnerait en consistance aux yeux des citoyens et l'esprit communautaire se développerait plus aisément.

Le président conclut la discussion en rappelant que la démocratie locale a besoin de l'engagement de tous et invite donc les personnes désireuses de s'engager à se signaler en remplissant la feuille de présence qui est mise en circulation.

La discussion générale s'est poursuivie en partageant le verre de l'amitié.